

SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 18 avril 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 10 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

111-04-2015

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 mars 2015

1.1.2 Procès-verbal du 8 avril 2015

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui à la Commission scolaire des Laurentides

1.2.1.2 Cyclo 200

1.2.1.3 Gran Fondo

1.2.1.4 Demande de location de salle

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Avis de motion - taxe de secteur lac Quenouille

1.3.2 Avis de motion – fonds de roulement

1.3.3 Avis de motion – accès au lac Quenouille

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Sablière Desjardins

1.4.2 Dossier du 74 chemin Gareau

1.4.3 Dossier du matricule 3817-24-5198

1.4.4 Dossier du 537 du chemin de Val-des-Lacs

1.4.5 Quittance Michelle Bélisle

1.5 Nomination d'un maire suppléant

SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015

- 1.6 Délégation de pouvoir au directeur général: changement de vacances des employés
 - 2. Ressources financières**
 - 2.1 Rapport des dépenses
 - 2.2 Rapport des salaires
 - 2.3 Transferts de postes
 - 2.3.1 Transfert de poste 2015-04 (ajout de bouées)
 - 2.3.2 Transfert de poste 2015-05 (dégel au garage)
 - 2.3.3 Transfert de poste 2015-07 (contribution à Par monts et vals)
 - 2.4 Remboursement frais déplacement et téléphone pour le directeur incendie
 - 2.5 Signataire des chèques
 - 2.6 Demande de don : prématernelle Les Castors bricoleurs
 - 2.7 Dépôt des états financiers
 - 2.8 Radio vallacquoise
 - 3. Ressources humaines**
 - 3.1 Offre d'emploi pour poste entretien extérieur
 - 3.2 Personnel de la voirie
 - 3.3 Embauche inspecteur adjoint en urbanisme, volet environnement
 - 4. Ressources matérielles et immobilières**
 - 4.1 Affiche « Édifice Victor Godon »
 - 4.2 Soumission ordinateurs
 - 4.3 Projet de rénovation du centre culturel et communautaire
 - 4.3.1 Soumissions pour la toiture
 - 5. Sécurité publique**
 - 5.1 Pratique de brûlage
 - 6. Réseau routier, transport**
 - 6.1 Appel d'offre pour pétrole
 - 7. Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure
 - 7.2 Demande de PIIA
 - 7.2.1 Demande du matricule 3918-70-9814
 - 7.2.2 Demande du 16 chemin du Lac-à-l'Île
 - 7.2.3 Demande du 38 chemin du Faucon
 - 7.2.4 Demande du 69 chemin du Petit-Lac-de-l'Orignal
 - 7.2.5 Demande du 710 chemin de Val-des-Lacs
 - 7.3 Fleurons du Québec 2015-2017
 - 7.4 Collecte des matières organiques
 - 7.5 Procès-verbal de la RITL du 11 mars 2015
 - 7.6 Horaire de l'écocentre
 - 7.7 Caractérisation du lac Quenouille
 - 8. Service à la collectivité**
 - 8.1 Sports, loisirs et culture
 - 8.1.1 Rapport activité bibliothèque mars 2015
 - 8.1.2 Fête nationale - budget
 - 8.1.3 Cours de tennis
- Période de questions**
Levée de l'assemblée

- 1. Administration**
 - 1.1 Procès-verbaux**
 - 1.1.1 Procès-verbal du 21 mars 2015**

112-04-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 mars 2015 avec les modifications suivantes :

SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015

À la résolution 66-03-2015, remplacer:

« CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs du 25 novembre 2014;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejetée à la majorité d'offrir à l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs un montant de 450 \$ pour les paniers de Noël de 2014 et un montant de 450 \$ en novembre 2015 pour les paniers de Noël de 2015.»

Par :

« CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs du 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la politique de don n'est pas adoptée par le Conseil;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejetée à la majorité d'offrir à l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs un montant de 450 \$ pour les paniers de Noël de 2014, un montant de 450 \$ en novembre 2015 pour les paniers de Noël de 2015 et un montant de 1 000\$ pour afficher le logo de la Municipalité sur le camion Bouffe Laurentienne. »

À la résolution 72-03-2015, ajouter à la fin de la résolution : « pour un montant net de 42 595.04\$. »

À la résolution 99-03-2015, retirer : « Un montant de 45\$ par semaine et par enfant sera remboursé sur preuve justificative ».

1.1.2 Procès-verbal du 8 avril 2015

113-04-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2015.

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui à la Commission scolaire des Laurentides

114-04-2015

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a signifié l'impossibilité de maintenir le statu quo malgré la volonté des commissions scolaires de conserver leur structure actuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'intention du gouvernement de regrouper par voie de fusion les commissions scolaires des Laurentides, de la Rivière-du-Nord et Pierre- Neveu au sein de la région administrative des Laurentides dont les éléments connus à ce jour sont de desservir au sein d'une seule organisation 65 municipalités, de scolariser 36 021 élèves au sein de 79 écoles et dix centres souvent logés dans plus d'un

SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015

immeuble et répartis sur un territoire de 21 000 km carrés, d'organiser le transport scolaire pour parcourir quotidiennement 54 000 km, de déployer 6 000 membres du personnel réunis au sein de plus de dix syndicats, de six associations de cadres;

CONSIDÉRANT QUE ces trois commissions scolaires sont situées dans la région administrative des Laurentides, région 15;

CONSIDÉRANT QUE fait également partie de la région administrative des Laurentides, région 15, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides, ci-après désignée la CSL, dessert un territoire d'une superficie de 3200 km², composé de 32 municipalités, d'une faible densité populationnelle variant de 18,3 à 55 habitants par km², de plusieurs secteurs présentant des indices de défavorisassions élevés où sont scolarisés 8500 élèves;

CONSIDÉRANT QUE les avantages des motifs invoqués en faveur d'une telle fusion ne sont pas démontrés et qu'ils ne satisfont pas aux critères réputés avoir été retenus par le ministre en ce que plus particulièrement :

- L'historique de réorganisation de même nature en 1998 n'a pas répondu de manière satisfaisante aux économies escomptées au sein du réseau de l'éducation et permet donc légitimement d'appréhender les mêmes résultats négatifs;

- La mise en place des fusions paralysera indéniablement l'offre de services et la réalisation de la mission première des commissions scolaires qui devront plutôt s'affairer à l'arrimage des activités et contraintes administratives ainsi qu'à établir de nouveaux consensus pédagogiques et de nouvelles mobilisations territoriales;

- Les avis émis par la Commission Robillard, le Comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires et l'économiste Guy Lacroix établissant de façon concluante leur efficacité budgétaire ne sont pas retenus. À fortiori, les résultats de la CSL en cette matière sont éloquentes puisqu'elle affiche un taux de frais administratifs de 4,7 %, que sa performance en gestion du transport scolaire a été soulignée par le Vérificateur général du Québec, qu'elle a effectué des coupures budgétaires de 6 M\$ au cours des cinq dernières années, dépassant annuellement de 15 % les exigences du Conseil du trésor;

- Les études ont démontré que la performance optimale d'une organisation scolaire ne peut être atteinte que si sa taille ne dépasse pas 18 000 élèves;

- Relativement à la réussite des élèves, la proposition de fusion est accompagnée d'un modèle de gestion décentralisée, plus près de l'école et de la classe. Or, une telle orientation est inconciliable avec le modèle législatif des conventions de partenariat qui consacre la centralisation des objectifs, valeurs et orientations institutionnels et qui a donné des résultats probants et consolidés pour la CSL puisqu'ont été considérablement réduits le taux de redoublement au 1er cycle du primaire de 4 % à ,9 %, de 6 % le retard à l'entrée au secondaire, de 6,3 % le nombre de sortants sans diplôme, ni

SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015

qualification et que le taux de diplomation après cinq ans a augmenté de 6 %;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la fusion entre les milieux dissemblables que représentent la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord en secteur urbain, la Commission scolaire Pierre-Neveu en secteur rural et forestier et la CSL en milieu rural et touristique, les ressources ne pourraient pas être réparties équitablement pour tenir compte des inégalités sociales et économiques auxquelles les écoles sont confrontées;

CONSIDÉRANT les pôles géographiques, culturels et sociaux qui constituent les voies naturelles d'accès aux services municipaux, de santé et de services sociaux et de développement de la main d'œuvre pour la clientèle de la CSL et que les partenariats conclus avec les premiers acteurs des communautés qu'elle regroupe reposent sur l'identité communautaire et l'appartenance au milieu représenté, exprimant des besoins qui leur sont spécifiques pour des services qui leur sont adaptés;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis ne respecte pas : le droit à l'accès à des services de qualité en fonction de la spécificité du caractère rural du territoire de la CSL, la réalité des régions éloignées, la mission de l'école communautaire, le statut d'école éloignée et de très faible clientèle, l'importance de la proximité de l'intervention pédagogique et sociale pour créer un véritable partenariat famille, école, communauté;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite probante des objectifs de réussite de la CSL repose sur la possibilité d'harmoniser ses pratiques les plus significatives faisant l'objet de consensus pédagogiques et de mobilisation partenariale;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de ressources pédagogiques, l'accès aux services spécialisés en matière d'intervention psychosociale ou pour les élèves HDAA ainsi que les interventions, en soutien à l'apprentissage, déjà offertes dans un rayon de 60 km le seraient sur des distances de plus de 200 km;

CONSIDÉRANT QUE la centralisation des activités de gouvernance et de gestion en une seule structure en milieu urbain entrainera la dévitalisation des communautés desservies par la CSL et au sein desquelles elle est le deuxième employeur d'importance;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des citoyens du territoire de la CSL serait plus que doublé dans le cadre de la fusion envisagée;

CONSIDÉRANT les constats et énoncés plus amplement décrits en annexe des présentes sous la cote CC 44-14 pour en faire partie intégrante;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appui la Commission scolaire des Laurentides afin de demander au gouvernement d'adopter un modèle de fusion différencié selon les caractéristiques propres à chaque région au lieu d'un modèle universel;

SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appui la Commission scolaire des Laurentides afin que soient reconnues les spécificités de la région administrative des Laurentides, région 15, pour tenir compte des clientèles, population et enjeux propres aux commissions scolaires desservant respectivement les territoires sud, centre et nord identifiés par les territoires des basses, moyennes et hautes Laurentides et ainsi diviser le territoire de la région administrative des Laurentides en trois commissions scolaires au lieu de deux;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appui la Commission scolaire des Laurentides pour que soient respectés les besoins et caractéristiques spécifiques de la Commission scolaire des Laurentides, d'établir au sein de la région administrative des Laurentides d'une part, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles, d'autre part, la Commission scolaire de la Rivière- du-Nord dans le respect de son territoire actuel, ainsi qu'une commission scolaire formée de la Commission scolaire des Laurentides et de la Commission scolaire Pierre-Neveu au motif que ces dernières affichent des caractéristiques sociales communes de ruralité et que leurs interventions pédagogiques y sont adaptées.

1.2.1.2 Cyclo 200

115-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre que l'événement Cyclo 200 ait lieu sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Lacs le 28 juin prochain et de demander aux organisateurs de procéder au nettoyage de la route suite à l'événement.

1.2.1.3 Gran Fondo

116-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de confirmer que la Municipalité de Val-des-Lacs approuve la tenue de la deuxième édition de l'événement cycliste Gran Fondo le 30 mai 2015 et de demander aux organisateurs de procéder au nettoyage de la route suite à l'événement. Le Conseil accepte que les parcours empruntent une partie des routes sur le territoire de notre municipalité.

1.2.1.4 Demande de location de salle

117-04-2015

CONSIDÉRANT la demande de location de salle de l'hôtel de ville de la part de l'association des riverains du lac Gagnon pour le 24 mai 2015 dans le cadre de leur assemblée générale annuelle;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de mettre à la disposition la salle de l'hôtel de ville à titre gratuit pour le 24 mai 2015.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Avis de motion - taxe de secteur lac Quenouille

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement décrétant une taxe de secteur au lac Quenouille sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.3.2 Avis de motion – fonds de roulement

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement décrétant qu'un fonds de roulement sera créé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.3.3 Avis de motion – accès au lac Quenouille

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement visant à régler les heures d'accès au lac Quenouille par le chemin Laurin sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Sablière Desjardins

118-04-2015

CONSIDÉRANT la résolution 458-09-2010 concernant une dérogation mineure permettant l'exploitation d'une gravière ou d'une sablière sans écran végétal entre la gravière ou la sablière et la limite de propriété contiguë matricule 3719-63-7680 ;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique de Me Benoît Slythe, avocat ainsi que le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Me Benoit Slythe, avocat pour une mise en demeure concernant l'empiètement dans l'écran végétal et dans le lot 28 de la sablière, de l'horaire d'exploitation et le mur de son.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

1.4.2 Dossier du 76 chemin Gareau

119-04-2015

CONSIDÉRANT qu'une correspondance datée du 24 septembre 2014 a été transmise à la propriétaire du 76 chemin Gareau concernant un bâtiment effondrée et demandant la réparation ou la démolition ;

CONSIDÉRANT qu'aucun travaux n'est entrepris ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 18 mai 2015 pour débiter les travaux.

1.4.3 Dossier du matricule 3817-24-5198

120-04-2015

CONSIDÉRANT la résolution 05-01-2015 mandatant Me Benoit Slythe, avocat, pour une mise en demeure suite à l'avis transmis au propriétaire du matricule 3817-24-5198 demandant la démolition du bâtiment relatif à des travaux de construction sans permis,

CONSIDÉRANT qu'aucune correction n'a été réalisée ;

CONSIDÉRANT la demande de délai du propriétaire pour procéder à la démolition du bâtiment;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} juin pour procéder à la démolition du bâtiment et de mandater Me Benoit Slythe, avocat afin de poursuivre les procédures nécessaire pour faire respecter la règlementation municipale dans le cas où les travaux n'auraient pas été exécutés suite au délai.

1.4.4 Dossier du 537 du chemin de Val-des-Lacs

121-04-2015

CONSIDÉRANT les débris causés par un incendie du bâtiment situé au 537 chemin de Val-des-Lacs et la demande de la propriétaire en date du 31 mars concernant un délai pour effectuer le nettoyage ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un délai jusqu'au 18 mai 2015 à la propriétaire du 537 chemin de Val-des-Lacs pour effectuer le nettoyage du terrain et la démolition du bâtiment.

1.4.5 Quittance Michelle Bélisle

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

1.5 Nomination d'un maire suppléant

122-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Nicola Ranieri, conseiller, à titre de maire suppléant.

1.6 Délégation de pouvoir au directeur général: changement de vacances

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement décrétant une délégation de pouvoir au directeur général quant aux changements de vacances des employés municipaux, suite à l'adoption du calendrier de vacances par le Conseil.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

123-04-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n° 6477 à n° 6533 et chèque n 6508 annulé pour un montant total de 124 255.71 \$;

Paiements par internet incluant les retraits directs du 1er février 2015 au 28 février 2015 pour un montant de 48 164.95 \$;

Pour un grand total des déboursés 172 420.66 \$.

2.2 Rapport des salaires

124-04-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes pour motif de l'absence d'une résolution autorisant l'augmentation de salaire du maire, d'accepter le rapport des salaires bruts du mois de mars 2015 au montant de 52 846.19 \$ pour un montant net de 41 649.97 \$.

2.3 Transferts de postes

2.3.1 Transfert de poste 2015-04 (ajout de bouées)

125-04-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes pour motif que l'achat de bouées n'est pas autorisée par résolution et que la compétence est fédérale, d'accepter le transfert de poste numéro 2015-04 pour permettre l'achat de bouées et de signalisation au lac Quenouille au montant de 12 000 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

L'assemblée est suspendue à 11 h 11

L'assemblée est reprise à 11 h 20

2.3.2 Transfert de poste 2015-05 (dégel au garage)

126-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2015-05 pour permettre les dépenses relatives au dégel des tuyaux au garage municipal au montant de 4 000\$

2.3.3 Transfert de poste 2015-07 (contribution à Par monts et vals)

127-04-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2015-07 pour permettre une contribution pour l'organisme Par monts et vals au montant de 500 \$.

2.4 Remboursement frais déplacement et téléphone pour le directeur des incendies

128-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de :

Permettre le remboursement des frais relatif à l'essence pour un maximum de 2 000 \$.

Transférer le budget alloué au téléphone cellulaire de l'unité 705 au téléphone cellulaire du directeur des incendies, selon le budget 2015.

2.5 Signataire des chèques: ajouter M. Charles Auguste Côté

129-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'ajouter un signataire de tous les chèques rapport et autres effets bancaires auprès des institutions bancaires de la Municipalité de Val-des-Lacs, notamment à la Caisse populaire Laurentienne par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller.

2.6 Demande de don de la prématernelle Les Castors bricoleurs

130-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un don de 160 \$ par enfant à madame Lynn Beauregard de la prématernelle les Castors bricoleurs pour maximum de cinq enfants de Val-des-Lacs afin de les intégrer adéquatement au monde scolaire.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

2.7 États financiers

131-04-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier de l'exercice 2014 de la Municipalité préparé par la firme par Amyot Gélinas, comptables professionnels agréés indiquant un surplus de 229 427 \$ pour l'année 2014.

2.8 Radio vallacquoise

132-04-2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part de la radio vallacquoise;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir un don au montant de 1 000\$ à la radio vallacquoise. Que la radio vallacquoise transmette les factures reliées à la demande d'aide financière et demander d'organiser une rencontre avec un membre du conseil d'administration.

3. Ressources humaines

3.1 Offre d'emploi pour poste entretien extérieur

133-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de publier une offre d'emploi pour un contrat d'entretien extérieur à partir du début juin pour une période de 16 semaines selon un salaire à discuter.

3.2 Personnel de la voirie

134-04-2015

CONSIDÉRANT la résolution 80-03-2015 concernant la suspension de monsieur Gérard Michauville de ses fonctions avec rémunération jusqu'à la prochaine assemblée;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de rémunérer monsieur Gérard Michauville jusqu'à l'obtention des résultats des expertises.

3.3 Embauche inspecteur adjoint en urbanisme, volet environnement

135-04-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Geneviève Boussaroque à titre d'inspectrice adjointe en environnement pour une période de 22 semaines au taux horaire de 15 \$.

Madame Geneviève Boussaroque est une fonctionnaire désignée pour l'application de tous les règlements et lois en vigueur sur le territoire de la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Affiche « Édifice Victor Godon »

136-04-2015

CONSIDÉRANT la résolution 489-12-2014 nommant l'hôtel de ville « Édifice Victor Godon ».

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter l'offre de service de monsieur Gilles Lauzé pour une affiche indiquant « Édifice Victor Godon » à l'hôtel de ville au montant de 600 \$ taxes en sus. Qu'une vérification soit faite auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de valider le nom susmentionné.

4.2 Soumission ordinateurs

137-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Services informatiques des Laurentides inc. pour trois ordinateurs et leur installation pour le bureau du directeur des incendies, de la voirie et de l'urbanisme au montant de 4 156.35 \$ taxes incluses.

4.3 Projet de rénovation du centre culturel et communautaire

4.3.1 Toiture

138-04-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'aller en soumission pour la toiture du centre culturel et communautaire.

5. Sécurité publique

5.1 Pratique de brûlage

139-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une pratique de feu par le service des incendies de Val-des-Lacs du bâtiment situé au 69 chemin du Petit-Lac-de-l'Original selon la condition suivante :

Des frais de 1 000 \$ seront facturés au propriétaire.

6. Réseau routier, transport

6.1 Appel d'offre pour pétrole

140-04-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le responsable de la voirie à faire un appel d'offre pour l'achat de pétrole.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

**7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Demande de dérogation mineure**

Aucun sujet sous cette rubrique.

**7.2 Demande de PIIA
7.2.1 Demande du matricule 3918-70-9814**

141-04-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-03 accompagnée de documents a été déposée au mois de mars par Mario Lapointe ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour de lac 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mars par Mario Lapointe ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes pour motif d'insuffisance de documents pertinents, d'accepter la demande.

7.2.2 Demande du 16 chemin du Lac-à-l'Ile

142-04-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-04 accompagnée de documents a été déposée au mois de mars par Gilbert Legault ;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour de lac 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mars par Gilbert Legault ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes pour motif d'insuffisance de documents pertinents, d'accepter la demande.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

7.2.3 Demande du 38 chemin du Faucon

143-04-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-05 accompagnée de documents a été déposée au mois de mars par Suzanne Lessard et Marcel Robitaille ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une remise ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour de lac 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mars par Suzanne Lessard et Marcel Robitaille ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.2.4 Demande du 69 chemin du Petit-Lac-de-l'Orignal

144-04-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-06 accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril par Daniel Hébert pour Denis Brousseau ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour de lac 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'avril par Daniel Hébert pour Denis Brousseau ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes pour motif d'insuffisance de documents pertinents, d'accepter la demande.

7.2.5 Demande du 710 chemin de Val-des-Lacs

145-04-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-07 accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril par Xavier Maurel pour Richard Desjardins ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la modification d'une affiche ;

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA affichage 372-02 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA affichage 372-02 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'avril par Xavier Maurel pour Richard Desjardins ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.3 Fleurons du Québec 2015-2017

Cette rubrique est reportée.

7.4 Collecte des matières organiques

Cette rubrique est reportée.

7.5 Procès-verbal de la RITL du 11 mars 2015

146-04-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de procéder au dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipal des Trois-Lacs du 11 mars 2015.

7.6 Horaire de l'écocentre

147-04-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de modifier l'horaire de l'écocentre le mercredi, à savoir, de 15 h à 20 h, plutôt que de 15 h à 17 h et de 18 h à 20 h.

7.7 Caractérisation du lac Quenouille

148-04-2015

CONSIDÉRANT l'offre de service du Dr Carignan pour la caractérisation des plantes aquatiques à la baie Charron du lac Quenouille demandée par l'association du lac Quenouille ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser l'offre de service du Dr Carignan au montant de 5 900 \$ taxes en sus.

**SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2015**

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Rapport activité bibliothèque mars 2015

149-04-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de mars 2015. Qu'un sondage soit transmis à la population par voie de publipostage pour connaître la satisfaction relative aux heures d'ouverture.

8.1.2 Fête nationale - budget

150-04-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Fête nationale » pour un budget de 7 000 \$.

8.1.3 Cours de tennis

151-04-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Cours de tennis » pour une période de 6 semaines durant l'été pour un montant d'environ 550 \$.

Période de questions

Levée de l'assemblée

152-04-2015

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée. Il est 13 h 12.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Stéphanie Russell
secrétaire-trésorière, directrice générale
par intérim**